



Société de Développement LUTRY

REGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL

- 1) Pour participer au marché de Noël, seules les réservations via le site internet de la SDL (www.sdlutry.ch) seront prises en considération.

L'emplacement choisi est numéroté et correspond à celui qui sera marqué sur les quais. Aucun changement ne sera accepté.

- 2) Les différents tarifs pour les stands sont les suivants :

Commerçants membres cotisants de la SDL et sociétés locales de Lutry	Gratuit
Commerce établi à Lutry non membre de la SDL ouvert le jour du marché	CHF 50.00
Artisan et habitant domicilié à Lutry	CHF 50.00
Artisans hors commune	CHF 80.00
Association à but non lucratif	CHF 50.00
Club service (Kiwanis, Lions club, Rotary et autres)	CHF 50.00

- 3) La Société de Développement de Lutry (SDL) se réserve le droit d'accepter ou non une demande de stand même après son paiement.
- 4) LA SDL ne fournit aucune infrastructure. **Le stand ne doit pas excéder 3 m x 3 m** et chaque participant est responsable de son matériel (tente, rallonge, lumière).
- 5) La vente de boissons et/ou aliment à consommer sur place **n'est pas autorisée**.

Sur demande écrite à la SDL, les stands caritatifs, les sociétés locales et les commerçants de Lutry utilisant le domaine public lors de cette journée **pourront être autorisés à vendre de la nourriture et/ou des boissons**.

- 6) Selon les directives municipales, **tous les contenants (verres, vaisselles et autres) doivent être consignés et repris à votre stand**.
- 7) **Conditions météorologiques** : La manifestation a lieu par tous les temps et la SDL décline toute responsabilité en cas de dommages dus aux intempéries

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LUTRY

Josiane Rabbaz

Présidente

Monelle Buret

Vice-Présidente

Modifié et accepté en séance de Comité, le 3 octobre 2023.